

CPR-161202

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ DES PROGRAMMES

Réunion du 2 décembre 2016

13 h 30

Salle 158 Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES :

Hector Adégbidi
Nicolette Belliveau
Olivier Clarisse
Marianne Cormier
Jean-Jacques Doucet
Pierrette Fortin

Guillaume Pelletier
Marthe Robichaud
André Samson, président
Jean-François Thibault
Lynne Castonguay, secrétaire
Pascal Robichaud, registraire

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 30.

2. CORRESPONDANCE

Aucune.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Modifications :

- Point 25 : Modification aux règlements 10.4.1 et 28.4.1 – Date limite d'abandon sans échec
- Ajout au point 29 : Certificats offerts à l'Éducation permanente

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (suite)**R : 01-CPR-161202**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CPR-161007Corrections :

- Page 4, point 17, première ligne, il faut lire : Faculté des sciences
- Page 5, point 19, troisième ligne, il faut lire : ...il s'agit d'une modification
- Page 9, point 22, les premières lignes doivent être remplacées par le libellé suivant :
« Le Comité examine le règlement universitaire 9 qui porte sur le transfert des crédits.
On note que la règle générale au 9.9 d) prévoit que les crédits accordés... »

R : 02-CPR-161202

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le procès-verbal CPR-161007 soit adopté tel qu'il a été modifié. »

Vote sur R02

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

ADOPTÉE

5. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES

Aucun nouveau document.

6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-161007**6.1 (17) Modifications aux préalables du cours FSCI1333 (doc. 1/16-17)**

Aucun nouveau document.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-160602**7.1 (5.2) Reconfiguration du B.A.-B. Éd. (Maieure en études familiales) (doc. 57/15-16)**

Aucun nouveau document.

7.2 **(20) Modification à la banque de cours du programme de majeure en études françaises (doc. 53/15-16)**

Aucun nouveau document.

8. **AFFAIRES DÉCOULANT DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-160311**

8.1 **Projet de règlement sur le plan de cours – 2^e cycle (doc. 33, 33A et 33B/15-16)**

Aucun nouveau document.

9. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-160412**

9.1 **(21) Transfert en blocs de crédits du CCNB au programme de majeure en criminologie (doc. 47 et 47A/15-16)**

Le président rappelle que le Comité des programmes avait examiné ce dossier à sa réunion du 12 avril 2016 et avait soulevé plusieurs questions. Le président rappelle également que toutes les ententes de transfert doivent être examinées au Comité des programmes depuis un an.

Le président présente les réponses aux questions soulevées dans le procès-verbal du CPR-160412. Une longue discussion s'ensuit.

Sur la procédure

Plusieurs membres expliquent que les étapes de révision des ententes de transfert ne sont pas claires et qu'il serait bien de développer une procédure ou un guide pour faciliter les analyses. Quel est le rôle du Comité des programmes? Quel est le rôle des facultés et écoles? Quelles sont les étapes à suivre? Quelle instance possède la décision finale? Cela étant dit, le Comité reconnaît qu'il y a plusieurs étapes avant la présentation au Comité des programmes et que les grilles de correspondances sont élaborées correctement, mais ne révèlent pas quelles sont les instances qui ont travaillé sur le dossier ou les noms des auteurs du document. Certains détails au niveau de la procédure pourraient être précisés dans le document final.

Les membres discutent des règlements universitaires, plus précisément le règlement 9, et du transfert de crédits. On précise que le transfert « en bloc » n'est pas précisé dans le règlement et qu'il faut faire attention aux interprétations. On note également que certains cours tels que ADRD2999 et ADSF2999 comptent 60 crédits et font l'objet d'une entente institutionnelle.

Globalement, le Comité est d'avis qu'il faut développer un processus, apporter des précisions dans les formulaires et gabarits, examiner la question des sigles de 60 crédits (notons que le bloc de cours n'est pas modifiable), développer un nouveau règlement sur les ententes, revoir le règlement universitaire 9 en tenant compte des rôles et du pouvoir des doyennes, doyens et du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

9.1 **(21) Transfert en blocs de crédits du CCNB au programme de majeure en criminologie (doc. 47 et 47A/15-16) (suite)**

Sur le dossier

Le Comité discute des réponses aux questions posées dans le procès-verbal du CPR-160412. Une discussion s'ensuit sur la compétition entre campus. Plusieurs membres notent que la compétition est plutôt entre le collège communautaire et les campus. Le débat s'ensuit et certaines préoccupations sont soulevées par rapport au dédoublement de la formation, les équivalences dans la formation, l'expérience acquise au cours des dernières années, les impacts perçus et réels de pertes d'étudiantes et d'étudiants, la compétition avec d'autres universités de la province et autres.

Après discussion, le Comité est d'avis qu'il s'agit d'une question de fond, dont certains éléments de solution dépassent nettement les attributions du Comité des programmes. Plusieurs mentionnent que – dans une plus large mesure – il est important de s'assurer que les étudiantes et les étudiants francophones étudient en français que ce soit dans un collège ou une université.

Sur l'annexe 3

Le Comité examine l'annexe 3 et soulève les points suivants :

Dans les quatre programmes du collège, le Comité note qu'une équivalence est donnée pour « un cours de la liste D (3 crédits) ». Le Comité note que :

- tous les cours de la liste D sont des cours ayant des sigles 3000 ou 4000. Les cours en équivalence ne semblent pas être de même niveau.
- le cours PSYC3540 *Psychologie de la délinquance* figure dans la liste D. Ce cours a un préalable, soit PSYC2500, qui a lui-même un préalable, soit PSYC1000 ou PSYC1700. Bien que PSYC2500 soit dans la liste B, le jeu de préalables et le cours PSYC3540 en tant que tel ne semblent pas trouver leur compte dans les équivalences proposées. Il semble plutôt large de permettre le transfert de 3 crédits pour le cours PSYC3540.
- les cours (dans la liste D) de SCPO3211, SCPO4115, SOCI3520, SOCI4640, TSCO4115 et TSCO4213 exigent des préalables. Bien que certains préalables sont dans la liste A, il faut bien choisir les cours pour accéder à tous les cours offerts dans la liste D.

Sur le Tableau 2 – Techniques d'intervention en délinquance

Le Comité note que le cours CRIM3030 est dans la liste des cours dont le transfert de crédits est permis. Le Comité prend note qu'il s'agit d'un cours de troisième année et que, en conséquence, avec le cours de liste D, 6 crédits de cours de sigles 3000 ou 4000 sont reconnus.

Globalement, au sujet de l'annexe 3, le Comité est d'avis qu'il faut retravailler l'annexe davantage pour avoir la certitude que les cours 3000 et 4000 peuvent être crédités.

Suivi : FASS

10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-160310

10.1 (18) Proposition de création d'une Mineure en éthique appliquée au département de philosophie (doc. 38/15-16)

Aucun nouveau document.

11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-151106

11.1 (17) Renouvellement de la banque de cours OFG – HIST (doc. 8/15-16)

Aucun nouveau document.

12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-150416

12.1 (30) Formulaires du Comité des programmes

Aucun nouveau document.

13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140910

13.1 (20) Cours non offerts depuis quatre ans et plus (5, 5A à 5I/14-15)

Le Comité des programmes souhaite que l'on lance une nouvelle ronde de vérification des cours non offerts depuis quatre ans. Le Comité estime qu'il s'agit d'une bonne pratique.

Ce point peut être retiré de l'ordre du jour. Il sera réintroduit lors de la prochaine vague.

14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140425

14.1 (19) Évolution de la banque de cours des objectifs de formation générale des programmes reconfigurés (doc. 37, 37A, 37B et 37C-13-14)

Ce point peut être retiré de l'ordre du jour.

15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140124

15.1 (15) Modifications au programme de doctorat en sciences de la vie (7/13-14)

Aucun nouveau document.

16. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130927

16.1 (22) Programmes suspendus

Aucun nouveau document.

17. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120605

17.1 (13) Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux (doc. 31, 31A et 31B/11-12)

Aucun nouveau document.

18. DEMANDE D'ABOLITION DU CERTIFICAT EN ÉTUDES PASTORALES (doc. 9/16-17)

Le président explique que le Certificat en études pastorales ainsi que les cours associés n'ont pas été donnés depuis plus de quatre ans. L'Éducation permanente propose l'abolition du programme et de onze cours. À noter que deux cours ne sont pas abolis, soit SCRE4440 L'expérience mystique et SCRE4600 Séminaire.

R : 03-CPR-161202

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abolition du Certificat en études pastorales. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

R : 04-CPR-161202

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que sous réserve de l'abolition du Certificat en études pastorales, le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : SCRE1240 Foi et révélation chrétienne; SCRE2300 Vie en Église; SCRE2320 L'Ancien Testament; SCRE2640 Spiritualité et vieillissement; SCRE3130 Éthique chrétienne; SCRE3220 Les sacrements; SCRE3230 L'Église en Acadie; SCRE3330 Les évangiles synoptiques; SCRE4630 Animation pastorale; SCRE4710 Stage d'obs. et d'interv. past.; et SCRE4740 Ministères des laïcs. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

19. DEMANDE D'ABOLITION DE LA MINEURE EN SCIENCES RELIGIEUSES (doc. 10/16-17)

Le président présente le dossier qui porte sur l'abolition de la Mineure en sciences religieuses. Les inscriptions à cette mineure sont suspendues depuis un certain temps et celle-ci ne figure pas dans la planification académique de la faculté.

Le Comité des programmes donne son aval à cette demande.

20. CONDITIONS D'ADMISSION AUX MINEURES (doc. 11/16-17) (suite)

Certains membres sont d'avis que ces précisions régularisent ce qui se fait déjà, alors que d'autres membres rappellent qu'il n'y a pas de conditions d'admission et donc, au départ, on ne peut régulariser. Une discussion s'ensuit.

La proposition suivante est mise aux voix :

R : 07-CPR-161202

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique les conditions d'admission proposées pour les mineures en psychologie, biologie, chimie et biochimie. »

Vote sur R07

Pour : 2

Contre : 5

REJETÉE

R : 08-CPR-161202

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique les conditions d'admission aux mineures comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Faculté	Mineure	Condition à la mineure	Condition au baccalauréat
Administration	<i>Comptabilité</i>	<i>B</i>	<i>B</i>
	<i>Finance</i>	<i>B</i>	<i>B</i>
	<i>Gestion des opérations</i>	<i>B</i>	<i>B</i>
	<i>Marketing</i>	<i>A</i>	<i>B</i>
	<i>Sciences de la gestion</i>	<i>A</i>	-
	<i>Systèmes d'information organisationnels</i>	<i>A</i>	<i>B</i>
FASS	<i>Allemand</i>	<i>A</i>	-
	<i>Anglais</i>	<i>A</i>	<i>A</i>
	<i>Criminologie</i>	<i>A</i>	<i>B</i>
	<i>Économie</i>	<i>A</i>	<i>B</i>
	<i>Études acadiennes</i>	<i>A</i>	-
	<i>Études françaises</i>	<i>A</i>	<i>A</i>
	<i>Français langue seconde</i>	<i>A</i>	-
	<i>Géographie</i>	<i>A</i>	<i>B</i>
	<i>Histoire</i>	<i>A</i>	<i>A</i>
	<i>Journalisme¹</i>	<i>A</i>	<i>A</i>
	<i>Langues étrangères</i>	<i>A</i>	-
	<i>Musique</i>	<i>A</i>	<i>A</i>
	<i>Philosophie</i>	<i>A</i>	<i>A</i>
<i>Politiques publiques</i>	<i>A</i>	-	

¹ Condition d'admission déjà approuvée par le Sénat académique

20. **CONDITIONS D'ADMISSION AUX MINEURES (doc. 11/16-17) (suite)****R : 08-CPR-161202 (suite)**

FASS (suite)	<i>Relations publiques¹</i>	A	A
	<i>Science politique</i>	A	A
	<i>Sciences sociales</i>	A	-
	<i>Sociologie</i>	A	A
	<i>Traduction</i>	A	A
	<i>Informatique</i>	D	D
	<i>Mathématiques</i>	D	D
	<i>Physique</i>	D	D
	<i>Statistique appliquée</i>	D	-
FSSSC	<i>Développement personnel et social</i>	B	-

Vote sur R08 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1 ADOPTÉE

Le tableau ne contient pas les mineures en biologie, chimie, biochimie et psychologie. Le Comité souhaite que les conditions d'admission de ces mineures soient A, B, C ou D.

Suivi : Faculté des sciences et FSSSC21. **ABOLITION/CRÉATION DE COURS – BACCALAURÉAT EN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ZONE CÔTIÈRE (PROGRAMMES RÉGULIER ET COOPÉRATIF) (doc. 12/16-17)**

Le président rappelle que le titre du programme de Baccalauréat en développement durable et zone côtière a été modifié par le Sénat académique il y a quelques années. Afin de rendre plus cohérent le titre du programme et le titre du cours de base en développement durable, il est proposé d'abolir le cours GIZC1010 Intr gest intég zone côtière et de créer le cours GIZC1011 Intro au développement durable.

Le Comité donne son aval aux propositions suivantes :

R : 09-CPR-161202

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte la création du cours GIZC1011 Intro au développement durable. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

22. PROPOSITION D'UN RÈGLEMENT PARTICULIER SUR LA RÉUSSITE OBLIGATOIRE DE CHACUNE DES COMPOSANTES EXPÉRIMENTALE ET THÉORIQUE DES COURS INTÉGRÉS (doc. 13/16-17) (suite)

R : 13-CPR-161202

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique le règlement particulier sur la réussite obligatoire de chacune des composantes expérimentale et théorique des cours-laboratoires intégrés de niveau 1000 à la Faculté des sciences. »

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

23. PROPOSITION DE MAINTIEN DES LABORATOIRES DE BIOLOGIE, DE CHIMIE ET DE PHYSIQUE DE NIVEAU 1000 (doc. 14/16-17)

Le président explique que le projet de la reconfiguration des programmes à la Faculté des sciences a fait en sorte que plusieurs laboratoires et cours de niveau 1000 ont été intégrés. En conséquence, plusieurs cours de laboratoires ont été abolis. En pratique, la Faculté constate que cette décision a un effet néfaste sur les transferts des programmes ou l'attribution des équivalences. La Faculté des sciences demande que certains laboratoires soient conservés. Pour avoir accès à ces laboratoires, le décanat devra donner son autorisation.

Le Comité des programmes note que l'Éducation permanente n'a pas été consultée. Plusieurs étudiantes et étudiants suivent des cours à la session printemps-été, notamment les cours de biologie.

Le Comité note que la situation est similaire dans les trois campus et qu'une solution rapide est de mise. La proposition suivante est mise aux voix.

R : 14-CPR-161202

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes abroge les résolutions d'abolition R05-CPR-140609 (chimie), R06-CPR-140124 (biologie), et R12-CPR-140124 pour les cours suivants : BIOL111, BIOL1181, BIOL1211, BIOL1281, BIOL1281, CHIM1071, CHIM1081, PHYS 1191 et PHYS1391. »

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

24. POLITIQUE SUR LES PRÉALABLES DE COURS (doc. 15/16-17)

Le registraire présente la portée d'une nouvelle politique portant sur les préalables de cours. Il explique que malgré un court règlement universitaire sur la définition d'un cours préalable à un autre cours, on compte trois types de préalables : normaux, lourds et ingérables. Le registraire explique la distinction entre les trois et indique qu'une politique s'avère nécessaire depuis un certain temps.

27. MODIFICATIONS AU B.A. (MAJEURE EN ANGLAIS) ET AUX OBJECTIFS DE FORMATION GÉNÉRALE DES COURS D'ANGLAIS (doc. 18/16-17) (suite)

Le Comité des programmes donne son aval aux modifications proposées.

Sur l'OFG2 (Ouverture à l'Autre/internationalisation)

Les modifications proposées dans la liste des cours à option de la discipline principale en deuxième année entraînent des changements au niveau de la satisfaction de l'OFG2 (Ouverture à l'Autre/internationalisation). Afin de satisfaire l'OFG2, on propose les cours ANGL2400 et ANGL2410.

Le Comité examine de près la description de ces deux cours. Le Comité des programmes soulève le point suivant :

- Il serait approprié d'expliquer comment ces deux cours satisfont aux objectifs de l'OFG2. À titre d'information, l'OFG2 dit ceci : « Avoir la capacité d'analyser ce qui constitue sa culture et celles d'autres sociétés. Elle ou il devra avoir été exposé par diverses activités (cours, stages internationaux, etc.) aux réalités socioculturelles et politiques autres que celles du milieu immédiat. Elle ou il devra avoir acquis une perspective sur le monde qui tient compte de sa situation et de son identité, mais qui est en même temps ouverte aux points de vue différents ou nouveaux. »

À ce sujet, le Comité aimerait recevoir un justificatif qui explique comment les cours proposés satisfont l'OFG2.

R : 21-CPR-161202

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil du programme de Baccalauréat ès arts (Majeure en anglais). »

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

Suivi : FASS

28. ABOLITION DES PROGRAMMES COURTS EN ANDRAGOGIE ET EN INITIATION À L'ANIMATION (doc. 19/16-17)

Le président présente les propositions d'abolition des programmes courts en andragogie et en initiation à l'animation. Il n'y a eu aucune inscription à ces programmes.

À noter que l'Éducation permanente et la Faculté des sciences de l'éducation ont donné leur aval à ces abolitions.

Le Comité ne soulève aucune question. La proposition suivante est mise aux voix.

28. ABOLITION DES PROGRAMMES COURTS EN ANDRAGOGIE ET EN INITIATION À L'ANIMATION (doc. 19/16-17) (suite)

R : 22-CPR-161202

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abolition des programmes courts en andragogie et en initiation à l'animation. »

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

29. AFFAIRES NOUVELLES

29.1 Certificats offerts à l'Éducation permanente

La secrétaire générale indique que plusieurs cours GEBE, SINF ainsi que les cours KNEP3033 et MEPS1903 ont été abolis entre 2014 et 2016, toutefois ils figurent toujours dans le répertoire des cours. L'abolition de ces cours ampute l'offre du *Certificat en gestion des organismes associatifs* et du *Programme court en gestion de sa santé personnelle en milieu de travail*. Elle suggère que l'on examine de près l'abolition de ces deux programmes et que l'on retire des banques de cours les 18 cours abolis.

Le dossier est transmis à l'Éducation permanente.

Suivi : Éducation permanente

30. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Comité des programmes aura lieu le 12 janvier 2017.

31. CLÔTURE

La séance est levée à 17 heures.

Lynne Castonguay
Secrétaire générale